

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2023 A 20H00**

Date de la convocation : 12 octobre 2023

Présents :

Jean-Marie REY, Maire
Fabrice LOISEAU, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, adjoints
Marielle BOY, Yveline CORDIER, Jean-Michel BRUNET

Procurations :

Violaine PIQUET-GAUTHIER à Fabrice LOISEAU
Gabrielle GUIBERT à Margot MERLE

Absents :

Lisa FAURE, Pierre SAVOLDELLI, Jean-Baptiste CRAFFK

Secrétaire de séance : Alexandre GOUEL

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Jean-Marie REY, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le secrétaire de séance est nommé et le procès-verbal du conseil du 20 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des actes qu'il a pris en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal par délibération n°035/2020 du 23 mai 2020, depuis le 20 septembre 2023.

ORDRE DU JOUR :

I – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Convention de refacturation pour les toilettes publiques au Col du Lautaret
2. Modification de la prise en charge des forfaits de ski

II – AFFAIRES FINANCIERES

3. Budget de la commune : décision modificative n°2
4. Budget de la commune : actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement

III – AFFAIRES LIEES AU PERSONNEL

5. Régie des Grands Bains : règlement relatif au télétravail
6. Mise en place du règlement des astreintes des services techniques communaux

I – AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. CONVENTION DE REFACTURATION POUR LES TOILETTES PUBLIQUES AU COL DU LAUTARET

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les toilettes publiques situés au col du Lautaret sur la commune de Villar d'Arène font l'objet d'un entretien régulier dont la charge est répartie à moitié entre les communes du Monétier et de Villar d'Arène. Une convention annuelle arrête ces modalités de refacturation et le montant qui s'élève à 3 032,50€/commune.

Approuvé à l'unanimité

2/MODIFICATION DE LA PRISE EN CHARGE DES FORFAITS DE SKI

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux engagés depuis l'année dernière entre les communes de Serre Chevalier et SCV Domaine Skiable afin de trouver une solution pour que nos enfants continuent de skier à prix réduit. Ce travail a débouché sur la création d'une entente intercommunale, chargée d'acquiescer les forfaits en nombre afin d'obtenir un tarif avantageux.

L'obtention de ce tarif permet aujourd'hui de maintenir une prise en charge par les collectivités du coût de ce forfait afin que le ski reste gratuit pour nos jeunes de 6 à 20 ans. Il convient donc aujourd'hui de modifier les modalités de prises en charge de ces forfaits, avec pour seule modification par rapport aux années précédentes une prise en charge totale des forfaits pour les étudiants jusqu'à 20 ans inclus.

La prise en charge des forfaits scolaires par la collectivité représentera, pour cet hiver, la somme prévisionnelle de 20 000€ environ.

Il est également proposé, pour les agents de la collectivité de droit privé et les saisonniers, une modification des montants restant à charge des agents dans le cadre des avantages en nature.

Approuvé à l'unanimité

II – AFFAIRES FINANCIERES

3/BUDGET DE LA COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que de nombreuses modifications sont venues impacter le budget primitif 2023, notamment au niveau des charges de personnel.

Des embauches non prévues en début d'année (centre de loisirs, médiatrices pastorales), l'augmentation du point d'indice en milieu d'année ou encore le reclassement indiciaire de plusieurs grilles de rémunération augmentent le besoin de crédits sur ce chapitre à hauteur de 200 000€.

De même, le prix des matières et des fournitures vient impacter le chapitre des charges à caractère général et une enveloppe supplémentaire de 126 500€ est nécessaire pour terminer l'année.

Il convient donc de modifier le budget en conséquence en prélevant ces sommes sur les opérations d'investissement qui ne verront pas de dépenses d'ici la fin de l'année. Je pense notamment à l'aménagement du col du Lautaret, à l'aménagement du parking du pont de l'Alp ou au giratoire d'entrée de ville.

L'opération du refuge doit, quant à elle, faire l'objet de crédits supplémentaires en dépenses à hauteur de 180 000€.

Approuvé à l'unanimité

4/BUDGET DE LA COMMUNE : ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'adoption de la décision modificative n°2 du budget de la commune, il convient d'actualiser les différentes autorisations de programme et les crédits de paiement correspondants de la manière suivante :

	Autorisation de programme	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
Aménagement col du Lautaret 2021/002	522 000€	0€	0€	0€	50 000€	472 000€
Refuge du Clot des Vaches 2021/001	1 985 160€	61 401,13€	146 123,33€	915 000€	800 000€	62 635,60€
Contrat station « Mobilité » 2021/003	410 000€	0€	0€	0€	20 000€	390 000€

Approuvé à l'unanimité

III - AFFAIRES LIEES AU PERSONNEL

5/REGIE DES GRANDS BAINS : REGLEMENT RELATIF AU TELETRAVAIL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le télétravail a été instauré dans la collectivité par délibération du 8 mars dernier.

Aujourd'hui, la régie des Grands Bains est concernée afin de mettre en place un dispositif similaire, réservé aux activités télétravaillables et donc principalement aux fonctions administratives et/ou de direction.

Le nombre de jours de télétravail est limité à 1 jour fixe par semaine (ou 2 ½ journées) ou 4 jours flottants par mois.

Approuvé à l'unanimité

6/MISE EN PLACE DU REGLEMENT DES ASTREINTES DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une astreinte des services techniques est instaurée dans la collectivité depuis 2011.

Afin de prendre en compte certaines évolutions, un règlement d'astreinte a été proposé aux services techniques et fait l'objet de la présente délibération. Il récapitule les différents types d'astreinte et leur mode de mise en place ainsi que les conditions de rémunération lors de ces astreintes et des interventions qui en découlent.

Approuvé à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES/QUESTIONS

1°) Monsieur le Maire informe l'assemblée et les personnes présentes du décès de M. Paul BOUCHARD, ancien 1^{er} adjoint au Maire, ancien directeur de l'école du ski du Monétier et ancien chef de centre des pompiers du Monétier. Il le remercie pour son implication auprès des autres tout au long de sa vie.

2°) Madame Marie-Hélène BOREL tient à faire part de la qualité médiocre du bois mis à disposition pour la coupe affouagère.

Madame Marielle BOY, conseillère municipale, lui répond que le bois, sur une petite quantité de lots, peut effectivement présenter quelques morceaux de moins bonne qualité et que le sujet a été abordé avec l'ONF.

3°) Madame Marie-Hélène BOREL informe l'assemblée du défaut d'éclairage public autour de l'église des Guibertès ainsi que du dysfonctionnement du clocher.

Monsieur le Maire lui répond que l'information sera transmise aux services techniques.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,

Jean-Marie REY

Le secrétaire de séance,

Alexandre GOUEL

